

1445

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 21 AOÛT 1991

Decisione

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non-alignés du 2 au 7 septembre 1991 à Accra; composition de la délégation suisse

Vu la proposition du Département fédéral des affaires étrangères du 12 août 1991,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. La Suisse participera à titre d'"invité" à la conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non-alignés qui aura lieu du 2 au 7 septembre 1991 à Accra. La délégation suisse sera conduite par l'Ambassadeur Pierre-Yves Simonin, Chef de la Division politique II, et comprendra M. Pierre Monod, Ambassadeur de Suisse au Ghana, ainsi que M. Olivier Yersin, collaborateur diplomatique à la Division politique II.
2. L'indemnité journalière est fixée d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Protokollauszug an:				
X ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
+		EFK	2	-
+		Fin.Del.	2	-

Pour extrait conforme,  
 le secrétaire :

*Hanno Müller*



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 12 août 1991

Au Conseil fédéral

Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non-alignés du 2 au 7 septembre 1991 à Accra; composition de la délégation suisse

La prochaine réunion ministérielle des pays non-alignés aura lieu du 2 au 7 septembre 1991 à Accra. La conférence des Ministres des affaires étrangères, qui se réunira du 4 au 7 septembre, sera précédée d'une réunion des hauts fonctionnaires (les 2 et 3 septembre).

Avec l'Autriche, la Finlande et la Suède, la Suisse dispose aux conférences et réunions des pays non-alignés du statut d'"invité". Depuis le Sommet de Colombo en 1976, nous avons toujours envoyé des délégations de Berne aux conférences au sommet ainsi qu'aux conférences des Ministres des affaires étrangères et, en 1985 et en 1986, également aux deux réunions du Bureau de coordination du Mouvement.

Les réunions des non-alignés présentent pour la Suisse un grand intérêt, car elle constitue pour nous un véritable laboratoire d'analyse de l'état de certains grands problèmes internationaux

et nous donnent en outre l'occasion d'évoquer avec de nombreux représentants de pays en développement, le plus souvent de rang ministériel, un certain nombre de sujets qui sont importants pour nous. Notre présence dans ce forum est d'autant plus utile et précieuse que la Suisse n'appartient pas aux Nations Unies.

Au cours de cette 10e réunion, les non-alignés procéderont à un examen général et à une évaluation de la situation politique internationale. Un consensus semble se dégager en leur sein sur la nécessité de tirer à cette occasion la leçon des événements en Europe de l'Est et de la crise du Golfe, ainsi que d'adapter leur Mouvement à la nouvelle situation d'"unipolarité" planétaire. A cet égard, l'une de leurs préoccupations majeures est l'application par l'Ouest de "double standards" s'agissant de la mise en oeuvre des résolutions de l'ONU au sujet de l'Irak d'une part, des questions israélo-palestiniennes et sud-africaines d'autre part. La question d'une conférence visant au règlement des problèmes du Moyen-Orient retient leur attention. Les travaux de la réunion porteront également sur l'examen de la situation économique mondiale.

A Accra, la Délégation suisse suivra, comme à l'accoutumée, les travaux de la Plénière et des Commissions. Elle saisira en outre l'occasion pour avoir un certain nombre d'échanges de vues bilatéraux avec les représentants des pays en développement. Le Chef de la Délégation suisse abordera plus particulièrement les sujets suivants :

- renforcement de la participation suisse aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et aux efforts internationaux de règlement pacifique des conflits;
- position suisse lors de la crise du Golfe;
- position de la Suisse face à l'Europe;

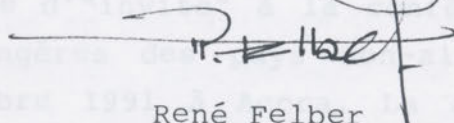
- coopération au développement et aide humanitaire de la Suisse /  
assistance de la Suisse à l'Europe de l'Est et à l'URSS.

Nous vous proposons d'envoyer à Accra l'Ambassadeur Pierre-Yves  
Simonin, Chef de la Division politique II, comme Chef de la  
délégation, accompagné de M. Olivier Yersin, collaborateur  
diplomatique à la Division politique II. Notre Chef de mission  
sur place, l'Ambassadeur Pierre Monod, figurera, comme de  
coutume, également dans la délégation.

Vu ce qui précède, nous vous proposons d'adopter la décision  
ci-jointe.

décidé :

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

1. La Suisse participera à titre d'invitée à la Conférence des  
Ministres des affaires étrangères de l'Union africaine qui  
aura lieu du 2 au 7 septembre 1991. La délégation  
suisse sera conduite par l'Ambassadeur Pierre-Yves Simonin,  
Chef de la Division politique II, et comprendra M. Pierre  
Monod, Ambassadeur de Suisse au Ghana, ainsi que M. Olivier  
Yersin, collaborateur diplomatique à la Division politique II.
2. L'indemnité journalière est fixée d'accord avec l'Office  
fédéral du personnel.

Pour extrait conforme,  
le secrétaire :

Annexe

Projet de décision

1446

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Berlin

Delémont

Desenzano

21. Aug. 1991

Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non-alignés du 2 au 7 septembre 1991 à Accra; composition de la délégation suisse

Vu la proposition du Département fédéral des affaires étrangères du 12 août 1991,

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

beschlussen:

1. La Suisse participera à titre d'"invité" à la conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non-alignés qui aura lieu du 2 au 7 septembre 1991 à Accra. La délégation suisse sera conduite par l'Ambassadeur Pierre-Yves Simonin, Chef de la Division politique II, et comprendra M. Pierre Monod, Ambassadeur de Suisse au Ghana, ainsi que M. Olivier Yersin, collaborateur diplomatique à la Division politique II.
2. L'indemnité journalière est fixée d'entente avec l'Office fédéral du personnel.

Armin Ritz, Chef des Dienstes für Abrüstungspolitik und Nuklearfragen, EDA

Dr. Olivier Desarzens, Abteilung friedenspolitische Massnahmen, Stab GGST, EDA

Pour extrait conforme,  
 le secrétaire :

Dr. Marc Fassler, AG-Labor Spiez, GRD, EMD

Prof. Dr. Felix Gutzwiller, Chef B-Dienst der Armee, EMD